

## PROCEDURE Partage suite Divorce

Par **betty0104**, le **12/06/2010** à **08:25**

Bonjour,

Suite au procès verbal de difficultés fait par le Notaire faute d'accord!

Nous sommes allés devant le Juge pour conciliation , n'étant toujours pas d'accord, le Juge nous envoie en procès devant le Tribunal!

- Peut-on encore arrêter ce procès, si nous trouvons un accord ?
- Si oui, que faire ?

nous n'avons toujours pas reçu de notification du Juge à la suite de la conciliation !

Merci à vous .

Personne pour répondre à ma question ?

Peut-être me suis-je mal exprimée ?

Merci à tous.